

L'Huissier de Justice

- *Officier Public et Ministériel*
- *Professionnel du droit*
- *Juriste de proximité*

Les jeux et concours

Le saviez-vous ?

La profession en quelques chiffres :

2 050 études

3 300 Officiers Publics et Ministériels,
dont 700 femmes

42 ans : âge moyen de la profession

10 000 clercs et employés

11 millions d'actes signifiés chaque année

5 millions de consultations juridiques annuelles

8 milliards d'euros recouverts par an

*Les Huissiers de Justice répartis sur
l'ensemble du territoire peuvent vous
conseiller dans de nombreux domaines :*

- L'entreprise
- Le recouvrement des impayés
- Le propriétaire
- Le locataire
- Le constat
- La famille
- Les obligations alimentaires
- Le consommateur
- Le permis de construire
- Les jeux et concours
- Les conflits de voisinage
- Les nouvelles technologies

Comment contacter un Huissier de Justice ?

- Dans l'annuaire téléphonique de votre département
à la rubrique *Huissier de Justice*
- Sur le site Internet www.huissier-justice.fr
à la rubrique *Annuaire*
- En vous adressant à la Chambre des Huissiers de Justice
de votre département

Pour toute information

▶ N° Vert 0 805 56 00 92

Appel gratuit



*L'Huissier
de Justice
et...*

Les jeux et
concours

REGARDS International / groupe Angie • Conception Setori • Septembre 2005



L'Huissier de Justice vous assure du respect des règles légales dans de nombreux domaines

Vous souhaitez organiser un jeu ou un concours dans le cadre d'une opération promotionnelle ?

Ayez le réflexe Huissier de Justice !

Officier public et ministériel, l'Huissier de Justice vous conseillera et légitimera votre action.

Par ses informations

- Le dépôt du règlement des jeux et concours chez un Huissier de Justice est obligatoire. En outre, l'Huissier de Justice vérifie que votre opération respecte la réglementation en vigueur (lois du 21 mai 1936 et du 23 juin 1989 et dispositions du code de la consommation).

L'intervention de l'Huissier de Justice :

- Optimise les conditions de réussite de l'opération en écartant toutes clauses susceptibles de créer une confusion dans l'esprit du public.
- Évite toute réclamation nuisible à l'image de marque.
- Supprime le risque d'éventuelles sanctions pénales et financières pour non-respect de la législation.
- Préviend des risques financiers encourus. Par exemple ceux liés à l'oubli dans les dispositions du règlement de la clause de départage en cas d'ex aequo vous contraignant à l'attribution de plusieurs lots.
- Assure un total respect de la réglementation.
- Garantit la vérification des lots, de leur valeur financière, de leur condition d'octroi et de remise.
- Vérifie les clauses du règlement, notamment celle qui prévoit un bulletin de participation unique par personne, garantissant ainsi contre toute intention d'un candidat d'en déposer plusieurs au même nom.

Par ses prestations

En matière de jeux et concours, l'Huissier de Justice intervient à trois moments stratégiques de l'opération.

- 1. Avant l'ouverture du jeu (ou concours),** avec le dépôt du règlement. L'Huissier de Justice dresse alors un procès-verbal de dépôt du règlement et des documents annexes, conformément aux dispositions du code de la consommation.
- 2. Pendant le tirage au sort et / ou dépouillement,** la présence de l'Huissier de Justice garantit la bonne application du règlement.
- 3. Lors de l'information des gagnants**
L'Huissier de Justice veille à son correct déroulement, si le règlement le prévoit.

Avec l'Huissier de Justice, jouez gagnant